Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Prise en charge frais de retour d'un colis trop volumineux pour1

Par petitkiwi8

Bonjour,

J'ai acheté en ligne des chaises (pour un total de 340?) qui m'ont été livrés hier. En fin de compte elles ne me plaisent pas et je souhaiterais exercer mon droit de rétractation. Dans les CGV il est indiqué que le retour est à la charge du client, via le transporteur de son choix. Sauf que les frais de renvoi d'un article volumineux (qui n'est pas accepté par la Poste) sont tellement élevés qu'ils en deviennent prohibitifs.

Y a t-il une possibilité pour que le vendeur prenne en charge ces frais de retour?

Je lis dans la Directive 2011/83/UE, article 14 que: "En ce qui concerne les contrats hors établissement, lorsque les biens ont été livrés au domicile du consommateur au moment de la conclusion du contrat, le professionnel récupère les biens à ses frais s'ils ne peuvent pas être renvoyés normalement par la poste en raison de leur nature".

Puis-je me prévaloir de cette disposition ? Ou d'une autre?

Merci de votre aide